Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 15 (1877)

Heft: 22

Artikel: [Nouvelles diverses]

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-184289

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

trichien. Il a commandé la 9e division d'infanterie à Pultava. Il est commandant en chef du 8e corps de l'armée du Sud.

Le chef de l'état-major général de l'armée du Sud est le général Niepokojezycki. Le grand-duc Nicolas trouvera en lui un aide et un collaborateur d'un mérite rare. Les Russes le regardent comme un futur de Moltke; considéré comme un excellent théoricien, il n'a pas encore eu l'occasion de mettre en évidence ses aptitudes.

Le prince Nicolas Federovitch Massalski a, sous son commandement, comme lieutenant-général, toute l'artillerie de l'armée du Sud. Il commandait depuis longtemps l'artillerie du district militaire de Saint-Pétersbourg, et se trouve ainsi depuis longtemps sous les ordres du grand-duc Nicolas, qui apprécie particulièrement son mérite. Le prince Massalski n'a que quarante-deux ans et descend d'une famille polonaise.

Le lieutenant-général Michel Szachowski-Glebow-Streschnef commande en chef le 11° corps de l'armée du Sud. Il n'a que trente-huit ans et est le plus jeune des commandants de corps d'armée russes. Par sa naissance, il est un des plus hauts personnages de la Russie.

Le lieutenant-général Wojnowski commande le 12° corps de l'armée du Sud. Il n'a que quarantecinq ans et est d'origine plébéienne.

Le prince Alexandre Petrovitch Barclay de Tolly-Weimarn a commandé le 7° corps d'armée qui appartient à l'armée de la mer Noire. Il a quarante ans seulement et est le petit-fils du feld-maréchal qui, pendant la guerre de l'empire, commanda les troupes russes à Dresde, à Kulm, à Leipzig et les conduisit jusqu'à Paris.

Le général prince-Semen-Michailovitsch Woronzow est le fils du maréchal du même nom, qui se distingua dans les combats contre Schamyl, dans le
Caucase. Il a cinquante-cinq ans et est major-général depuis 1852. Pendant la guerre de Crimée,
il a commandé une brigade de réserve du corps de
la garde.

Marseille, 28 mai 1877.

Monsieur le Rédacteur du Conteur vaudois.

Au moment où le clergé vient de donuer un si déplorable échec à la république, il me paraît opportun de vous faire part d'un fait qui vient de se passer sous mes yeux.

Vous savez sans doute qu'il est d'usage, au moment de la première communion, que les ensants admis à la cène soient porteurs d'un cierge orné d'un bouquet. Le prix d'achat de cette offrande à la Vierge varie entre 25 et 100 fr. Cette somme n'étant pas à la portée de tout le monde, beaucoup de malheureux se privent de tout, même de manger, pour éviter que leur enfant se présente sans cierge, ce qui serait regardé comme un déshonneur à jamais réparable. Je dois dire cependant que, de temps en temps et moyennant l'accomplissement préalable de formalités aussi longues et difficiles que serviles, l'Eglise accorde chaque année quelques cierges à ceux qui leur plaisent d'entre les plus nécessiteux.

Dernièrement, une petite fille appartenant à une nombreuse famille, et dont la mère est morte, va tenter les premières démarches pour obtenir l'offrande indispensable.

Au nombre des questions adressées à l'enfant était celle-ci : « Quelle est la profession de ton père ? »

La jeune fille qui avait souvent entendu dire à son père qu'il était républicain, répondit ingénument: « Mon père est républicain. »

Ah! dit le curé, ton père est républicain! Alors, mon enfant, il faut demander ton cierge à la république!

Vous ne pouvez vous figurer la désolation de la famille en apprenant cette nouvelle. Le gain de chaque jour suffisant à peine à nourrir toutes les petites bouches, il ne pouvait être question de faire cette énorme dépense. On allait tenter de nouvelles démarches, lorsqu'une dame du quartier offrit l'objet, mais non sans lui donner un conseil.

Lorsque, selon l'habitude, le prêtre prit les cierges des mains des jeunes communiants et qu'il voulut s'emparer de celui de la petite fille, celle-ci répondit: « Pardon, monsieur le curé! Mon cierge et mon bouquet appartiennent à la République, à qui je dois les rendre! »

Il n'est pas nécessaire d'ajouter que le prêtre devint pourpre et passa rapidement à un autre enfant. (Un de vos compatriotes.)

L'année dernière, lors des hautes eaux, le bateau à vapeur *La Mouette* arrivait au Bouveret lorsqu'un des passagers fit remarquer à l'un des radeleurs que ce bateau prenait beaucoup d'eau.

Oh! monsieur, lui répond le radeleur, les eaux sont très hautes en ce moment, mais plus tard, il en prendra beaucoup moins.

Entendu dans un café de Montreux, lors du fameux procès criminel jugé, il y a quelques mois, à Echallens;

- «G.... qui a été condamné à perpétuité, a recouru en cassation. »
- Allons donc, il a eu cet aplomb; et qu'est-ce que l'affaire a donné?...
 - On l'a condamné à dix ans de plus.

Eh bien, c'est bien fait!

L. Monnet.